



Appel à candidature
GARDE REGIONALE MARINE 2025

Catégorie : Catégorie C (employé)

Classement du poste : C

RIFSEEP (si concerné) : N/C

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat pour les contractuels : CDD 4 mois

Filière métier : Environnement

Métier de référence : Garde régional marin

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 4 : Baccalauréat

Statut du poste : saisonnier

Résidence administrative Marseille (avenue du Prado ou Bonneveine)

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes :

Le délégué à l'action territoriale (DAT) qui assure une autorité fonctionnelle, le chargé de mission « activités nautiques » et la chargée de projet accueil et sensibilisation du public, les autres chefs d'équipes et adjoints au chef d'équipe, les écogardes, les écovolontaires (volontaires du Service Civique), les gardes régionaux forestiers et marins saisonniers, les agents des unités territoriales associées, les autres chargés de mission du Parc national des Calanques.

Principaux interlocuteurs externes : usagers, visiteurs locaux et touristiques, partenaires (associatifs, offices du tourisme...)

Télétravail possible : Non

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 20/03/2025

Poste à pourvoir le : 01/06/2025

1. DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. DESCRIPTIF DU SERVICE

Délégation à l'Action Territoriale (DAT)

3. DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre de son dispositif de soutien au recrutement de personnels saisonniers au sein des aires marines protégées de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud met en place en 2025 une « Garde Régionale Marine » pour assurer une mission de surveillance des plans d'eau et du littoral (en lien avec le personnel permanent de la structure employeuse), de suivi de fréquentation et de sensibilisation du public. Au titre de son action prioritaire de lutte et de prévention contre les infractions en mer, le Parc national des Calanques souhaite renforcer le dispositif saisonnier déjà existant.

En effet, dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier chargé de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques durant la saison estivale. Ce dispositif est composé d'un coordinateur, de chefs d'équipes, d'adjoints, d'écogardes, d'écovolontaires (volontaires du Service Civique) et de gardes régionaux forestiers et marins saisonniers.



4. MISSIONS DU POSTE

- Réaliser, en binôme, des patrouilles en mer en vue d'une mission de surveillance des activités nautiques ;
- Signaler les infractions et les comportements à risque ;
- Informer les visiteurs sur la fragilité et la protection des écosystèmes marins et des espaces littoraux ;
- Informer/sensibiliser (diffusion de documentations) les plaisanciers sur la réglementation relative aux activités nautiques, à la circulation et au mouillage dans une aire marine protégée et sur la réglementation spécifique du Parc national relative au transport de passagers, à la location et au skippage des navires (conduite à titre professionnel) ;
- Contacts avec les opérateurs marins travaillant sur le territoire (armateurs de promenade en mer, skippers, loueurs de navire etc.) ;
- Assurer des observations et récolter des données de terrain (infractions) ;
- Synthétiser les informations recueillies ;

5. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Contrat saisonnier à temps complet, de 4 mois : du 1er juin au 30 septembre 2025.
- Temps de travail : sur 5 jours (soit 7h41 /jour), hors week-end et jour fériés.
- Horaires décalés possibles : du lever et jusqu'au coucher du soleil.
- Congés : Congés payés + jours fériés compensés (payés ou récupérés).
- Salaire : SMIC + tickets restaurant.
- Lieu d'embauche : Marseille (siège du Parc national des Calanques ou Bonneveine).

Formation obligatoire organisée par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en juin (1 journée), organisée conjointement avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Mise à disposition d'une embarcation nautique.

Mise à disposition d'un véhicule de location pour se rendre sur le site d'embarcation (véhicule pris sur le dispositif saisonnier) ou déposé par une équipe de saisonnier, occasionnellement prise de transport en commun.

Mise à disposition d'une tablette et d'un téléphone pour le binôme.

Activité nautique à titre principal sauf conditions météorologiques défavorables. Pause méridienne prise sur le terrain.

Port obligatoire de la tenue mise à disposition par la Région et le Parc national des Calanques.

6. DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

Expériences / Formations :

- ✓ Bac avec formation ou expérience avérée dans le nautisme
- ✓ Pratique d'une langue étrangère souhaitée
- ✓ **Permis côtier obligatoire (les gardes réaliseront des patrouilles en mer quotidiennes)**
- ✓ **Maitrise et pratique régulière de la navigation en milieu côtier et capacité de manœuvre dans des environnements contraints ;**
- ✓ Permis de conduire souhaité permettant de se rendre de manière autonome sur le lieu de stationnement de l'embarcation (permis B)



Savoirs :

- ✓ Connaissance des réglementations préfectorales et municipales relatives à la navigation, au mouillage et à l'encadrement des activités nautiques ;
- ✓ Connaissance des réglementations marines du Parc national des Calanques (location de navires, activités nautiques etc.)

Savoir-faire :

- ✓ Maîtrise et exploitation des outils excel et word en vue d'établir des bilans ;
- ✓ Maîtrise de l'informatique (utilisation de tablette et téléphone pour saisie et recherche)

Savoir-être :

- ✓ Bonne capacité relationnelle
- ✓ Sens de la discipline et du travail en équipe, savoir rendre compte ;
- ✓ Vous avez le sens de la curiosité, êtes dynamique et responsable ;
- ✓ Vous avez de la patience et de l'assurance ;
- ✓ Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national appréciée
- ✓ Connaissance du monde et des codes « des gens de mer » appréciée
- ✓ Capacité de travail en extérieur, à la chaleur, et bonne condition physique
- ✓ Habitude au travail de terrain en mer (vent, vagues etc.)

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve).

7. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : « candidature **GARDE REGIONALE MARINE 2025** ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques, 141 avenue du Prado, 13008 Marseille.

Seul(es) les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.

